

Mobilisation nationale mardi 26 mai
Rassemblement à 17h30 devant le 27 rue Marcoz

**Droits d'inscription à 2 900 € en licence et 3 900 € en master :
c'est toujours NON !**

En 2019, le gouvernement a voulu imposer une augmentation brutale des droits d'inscription universitaire pour les étudiant·es de l'extérieur de l'espace Schengen. Au prétexte de mieux les accueillir, il s'agissait de leur faire payer le prix fort : 2 885 € par an en licence, 3 941 € par an en master.

Étudiant·es et personnels s'étaient mobilisés contre cette mesure raciste et xénophobe, qui excluait de fait les étudiant·es venu·es des continents anciennement colonisés. Refusant de faire peser sur les étudiant·es étranger·es les conséquences du désengagement de l'Etat, et en accord avec les valeurs humanistes qu'elles portent, **la grande majorité des universités a choisi de dispenser massivement de ces frais différenciés les étudiant·es extracommunautaires**, en utilisant au maximum la possibilité d'exonération prévue par le texte réglementaire (10 % du total de la population étudiante non boursière).

Mais le 20 avril 2026, Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace, a annoncé à la presse vouloir faire cesser ces exonérations automatiques, en plafonnant à 10 % la part des étudiant·es extra-communautaires exonéré·es. Cette mesure s'ajoute à la suppression des aides au logement (APL) imposée par le gouvernement dans la loi de finances 2026. **Ces deux attaques frontales contre une population étudiante déjà particulièrement vulnérable relèvent des politiques xénophobes de « préférence nationale ».**

Le 12 mai 2026, le CNESER a rejeté de manière écrasante le décret par un vote quasi unanime (62 contre, 2 pour, 4 abstentions). Au plan national, une très large intersyndicale s'accorde à dénoncer cette mesure profondément injuste, qui relève d'une logique purement économique de l'enseignement supérieur et de la recherche, occultant ses missions premières et reléguant au rang de ressource supplémentaire les étudiant·es extracommunautaires.

À l'heure où le gouvernement Macron/Lecornu savorde explicitement tous les services publics pour abonder des milliards pour les armées comme en témoigne le projet de loi de programmation militaire (36 milliards supplémentaires, régime d'exception, état d'alerte de sécurité nationale, etc), il est clair que ces augmentations ont pour objectif de pallier les coupes budgétaires qui atteignent les budgets des universités. **Mais ne soyons pas dupes, cette mesure ouvre la voie à la généralisation de l'augmentation des droits d'inscription pour toutes et tous, quelle que soit la nationalité.** Ces choix budgétaires vident les caisses des services publics d'éducation pour remplir celles de l'armée.

De l'argent pour l'éducation, pas pour les canons !

À l'initiative des élu·es ESPER, le Conseil d'Administration de l'USMB s'est prononcé contre cette mesure par une motion votée le 19 mai 2026. La mobilisation des dernières semaines a déjà contraint le gouvernement à temporiser la mise en place des frais différenciés en les échelonnant jusqu'en 2028 (décret no 2026-385 du 19 mai 2026).

Pour visibiliser une large opposition au décret Baptiste, l'intersyndicale SNESup-FSU, CGT Ferc Sup, FO ESR et la Coordination étudiante appelle à un rassemblement devant le site de Marcoz, ce mardi 26 mai à partir de 17h30 !

